

Comité syndical du 4 octobre 2019

N°	Objet :	Retour le
42	Demande de subvention Région et Commissariat au massif du Jura : Numérique	
43	Demande de subvention Région et Commissariat au massif du Jura : Navettes	
44	DM 2	
45	Crédit investissement avant vote du budget 2020	
46	Ligne de trésorerie 500 000 euros crédit mutuel	
47	Convention de fonds de concours à la commune de Métabief pour des travaux forestiers	
48	Tarifs été 2020	
49	Tarifs secours hiver 2019/2020	
50	Complément tarifs hiver 2019/2020	
51	Conduite du projet "camping des Longevilles Mont d'Or"	
52	Organisation de la conduite du projet "Front de neige de Métabief"	
53	Organisation de la conduite du projet "Front de neige de Piquemiette"	
54	Conduite du projet "stade nordique de Chaux Neuve"	
55	Conduite du projet "Conifer"	
56	Conduite du projet "trail"	
57	Conduite du projet "découverte du mont d'or"	
58	Bilan 2019 de la convention d'ingénierie	
59	Indemnité de comptable de Mme LAINE	

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Indemnité de Comptable de
Mme LAINE**

SOUS-PRÉFECTURE

14 OCT. 2019

PONTARLIER (Doubs)

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le Comité Syndical,

Vu l'article 97 de la loi no 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret no 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au JO du 17 décembre 1983 relatif aux conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur syndical de lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame LAINE receveur du Syndicat Mixte Perception de Mouthé.

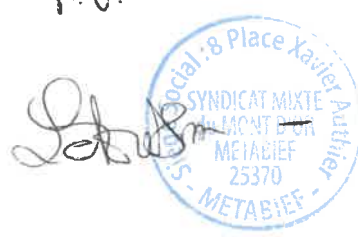
Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

Attribuer une indemnité de conseil à Mme Corinne LAINE au taux de 100 %/an.

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

R.O.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Bilan 2019
de la
Convention
d'ingénierie**

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

La convention d'ingénierie signée le 11 juillet 2019 prévoit le reversement de 60 % du produit TRM de l'année 2018 au budget 2019. Les montants correspondants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	TRM perçue en 2018	TRM versée au SMMO en 2019
DEPARTEMENT	77 888,94 €	46 733,36 €
METABIEF	59 312,13 €	35 587,28 €
LES LONGEVILLES	29 150,55 €	17 490,33 €
JOUGNE	28 323,76 €	16 994,26 €
Total	194 675,38 €	116 805,23 €

Le montant de TRM perçu au titre du BP2019 sera donc de 116 805,23 €. Compte tenu des projets engagés, explicités ci-dessus, ce budget est consacré aux dépenses suivantes :

Etudes d'ingénierie :

Etudes	Coût HT	Subventions	TRM
AMO navettes	24 850,00 €	18 638,00 €	6 212,00 €
AMO numérique	32 960,00 €	24 720,00 €	8 240,00 €
AMO Espace Trail Mont d'Or (1ère phase)	5 940,00 €		5 940,00 €
AMO Espace Trail Val Mouthe (1ère phase)	5 940,00 €		5 940,00 €
AMO Découverte Mont d'Or (1ère phase)	7 000,00 €		7 000,00 €
AMO Porte Piquemiette (1ère phase)	7 000,00 €		7 000,00 €
AMO Produit été Piquemiette (1ère phase)	6 000,00 €		6 000,00 €
Positionnement Camping Longevilles	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Montage Projet front de neige Métabief	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Total	100 690,00 €	54 358,00 €	46 332,00 €

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Frais de personnel :

Salaires, charges, déplacements, informatique/téléphonie, fournitures diverses :
0,8 ETP x 88 000 € = 70 400 €

BILAN FINANCIER :

<i>Dépenses :</i> <i>Etudes d'ingénierie = 100 690 €</i> <i>Charge de personnel = 70 400 €</i> <i>Total = 171 090 €</i>	<i>Recettes :</i> <i>Subventions = 54 358 €</i> <i>TRM = 116 732 €</i> <i>Total = 171 090 €</i>
---	---

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :
D'approuver le bilan 2019 de la Convention d'ingénierie

Fait et délibéré à **Métabief**, le **4 octobre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

PO.
Letaud

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Conduite du projet
« Découverte du Mont d'Or »**

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO, le Département et le PNR du Haut-Jura ont élaboré un schéma d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or précisant des pôles d'activités de découverte :

- Crête du Mont d'Or
- Creux Soudet
- Cabane de Grange des Pauvres
-
- et des « points d'entrée » de l'ENS :
 - Sommet du Morond
 - Parking de Superlongevilles
 - Parking de Piquemiette
 - Plateau des Roches
 - Parking du Mont d'Or

Les outils d'interprétation à mettre en place en lien avec le Département du Doubs au titre du Schéma d'interprétation de l'ENS du Mont d'Or doivent être encore définis (notamment pour installer des parcours découverte ludiques, aménager la cabane de Grange des Pauvres), mais un projet d'aménagement des chemins et des parkings est à faire quel que soient les outils d'interprétation envisagés : confortement de sentiers, zones de pique-nique, belvédères, zones de stationnement.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- Remettre en route la démarche « projet ENS » avec le Département et le PNR du Haut-Jura pour avancer sur la gestion des sites et sur les outils d'interprétation à mettre en place
- Missionner le cabinet ABEST pour esquisser des projets d'aménagement suivants (et d'en faire le chiffrage « travaux ») :
 - o Belvédère du Morond
 - o Descente du sommet du Morond au Lac
 - o Belvédère des Chamois
 - o Renforcement du chemin des crêtes
 - o Outil d'orientation au sommet du Mont d'Or

SOUS-PRÉFECTURE

14 OCT. 2019

PONTARLIER (Doubs)

- Requalification du parking du Mont d'Or
- Requalification du parking de Superlongevilles
- Cheminement du parking de Piquemiette au Plateau des Roches
- Cheminement du Plateau des Roches à la Cabane de Grange des Pauvres

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

P.O.

Philippe Alpy



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

Conduite du projet « Trail »

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de la convention d'ingénierie, le SMMO, en lien avec la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), ont engagé une réflexion sur le développement de l'Espace Trail Xavier THEVENARD. Une mission d'évaluation des tracés actuels et de définition de nouveaux tracés a été confiée à Traces de Trail ; des propositions de renforcement de l'Espace Trail ont été faites pour rendre cet espace attractif. Les tracés nécessitent de baliser de nouveaux tronçons ce qui est de la compétence de la CCLMHD.

Pour assurer un équilibre d'approche sur l'ensemble du territoire « lacs et montagnes du Haut-Doubs », il est opportun d'engager la même réflexion sur le secteur de « Mouthe – Chauv-Neuve – Chapelle-des-Bois ».

D'autre part, le projet d'Ultra Trail des Montagnes du Jura (UTMJ), porté par Espace Mont d'Or (EMO) est désormais engagé pour une concrétisation prévue les 2, 3 et 4 octobre 2020. EMO souhaite l'appui des collectivités locales pour aider à la logistique de l'organisation ; le partenariat est à construire.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- **Missionner Traces de Trail pour étudier la création d'un Espace Trail sur le secteur « Mouthe – Chauv-Neuve – Chapelle-des-Bois »**
- **Travailler avec la CCLMHD pour finaliser les tracés de l'Espace Trail Xavier THEVENARD**
- **Etablir avec EMO, la CCLMHD, la Commune de Métabief et le SMMO les modalités de coopération pour l'organisation de l'UTMJ**

Fait et délibéré à Métabief, le **4 octobre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Conduite du projet
« CONIFER »**

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de la convention d'ingénierie, le SMMO accompagne l'association du CONIFER dans son projet de développement. Le tronçon « PN4 – Combe Mottat » doit faire l'objet d'un dossier « site classé » et d'une concertation autour du projet de desserte forestière.

Globalement, pour répondre aux enjeux de mobilité du secteur, il est important que le SMMO apporte une approche complémentaire sur l'intérêt de faire de la future voie ferrée un axe de transport collectif pour tous et d'intégrer au tracé l'aménagement d'une voie cyclable.

Un cahier des charges répondant à ces enjeux est donc à élaborer afin de bien coordonner les projets de l'association avec les intérêts collectifs.

Ces enjeux généraux auront pour conséquence de questionner le mode de gestion du CONIFER. Une étude sur les modalités de gestion des futures infrastructures est à engager

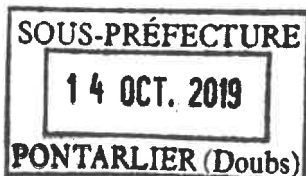
Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'élaborer un cahier des charges « mobilité » en lien avec le projet du CONIFER**
- **D'élaborer un cahier des charges « gestion future »**

Fait et délibéré à Métabief, le **4 octobre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Conduite du projet
« Stade nordique de
Chaux-Neuve »**

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

L'ambition pour le stade de Chaux-Neuve est d'en faire un site ludique ouvert au grand public pour découvrir une multitude d'activités nordiques toutes saisons, tout en confortant les infrastructures destinées au haut niveau. Dans cette optique, deux orientations principales ont été prédéfinies : la création d'une piste enrobée (ski roue, biathlon estival, roller,...) et d'un bâtiment polyvalent (accueil du public, muséographie, accueil presse/VIP en compétition, salles de fartage en compétition permettant de réduire le nombre de bungalow loués, préparation physique, gîte 10 places, stockage).

En complément, un panel d'offres est à construire en lien avec les moniteurs/encadrants d'activités de pleine nature : trail, VTT, chien de traîneau, marche nordique, saut à ski, ...

Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser les infrastructures principales (piste enrobée et bâtiment polyvalent).

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :
De missionner le cabinet ABEST pour esquisser et chiffrer les travaux de la piste enrobée et du bâtiment polyvalent.

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.



P.O.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Organisation de la conduite
du projet « Front de Neige de
Piquemiette »**

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

L'aménagement du front de neige de Piquemiette consiste dans un premier temps à aménager les accès et les parkings pour rendre cette porte d'entrée plus lisible et fonctionnelle, notamment au regard de la sécurité d'accès depuis la Route Nationale et de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Il est proposé d'engager une étude d'aménagement.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- **Missionner le cabinet ABEST pour réaliser l'esquisse d'aménagement du front de neige de Piquemiette et le chiffrage des travaux correspondants**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à **Métabief**, le **4 octobre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

RA
Philippe Alpy
Mairie Social : 8 Place Xavier Aubryer
SYNDICAT MIXTE
MONT D'OR
METABIEF
25370
METABIEF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Organisation de la conduite
du projet « Front de Neige de
Métabief »**

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

SOUS-PRÉFECTURE

14 OCT. 2019

PONTARLIER (Doubs)

P.O.

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

L'aménagement du front de neige de Métabief comporte plusieurs composantes :

Secteur « pied des pistes » :

- Un complexe hôtelier (capacité cible : 130 lits) : aucun porteur de projet n'est pressenti actuellement et le SMMO dispose d'une étude de faisabilité réalisée par la SCET et financée à 100 % par la Banque des Territoires
- Un nouveau centre d'accueil pour regrouper l'ensemble des services aux clients et libérer le bâtiment d'accueil actuel et la Salle Paul Charlin pour disposer du foncier en vue du complexe hôtelier

Secteur « crêt Lermier » :

- Un village vacances (capacité cible : 180 lits) : le porteur de projet est Espace Mont d'Or

La Banque des Territoires est disposée à poursuivre son accompagnement en financement à 100 % une analyse des outils de portage d'opérations d'hébergement touristique. Cette étude intégrerait le complexe hôtelier et le village vacances.

L'intégration d'une luge « 4 saisons » est à étudier dans un site déjà fortement équipé et soumis à de fortes contraintes d'exploitation (pistes de ski, festival de la paille, exploitation agricole). Une étude de faisabilité serait nécessaire.

Enfin, la multiplicité des composantes nécessite d'avoir une vision d'intégration générale et une approche sur l'aménagement urbain induit (liaisons douces et routières, stationnements,...). Un plan d'aménagement général est à élaborer.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- **Demander à la Banque des Territoires de mandater la SCET pour étudier les outils de portage potentiels pour réaliser le complexe hôtelier et le village vacances**
- **Missionner le cabinet ABEST pour analyser la faisabilité technique et l'intégration d'une luge « 4 saisons »**
- **Collaborer avec le CAUE pour élaborer le plan d'aménagement global du front de neige afin de garantir la qualité des aménagements urbains et l'intégration des bâtiments**

Fait et délibéré à Métabief, le **4 octobre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Conduite du projet de
camping des Longevilles
Mont d'Or**

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Dans le cadre de la convention d'ingénierie adoptée en juillet 2019, le SMMO accompagne le projet de restructuration du camping des Longevilles Mont d'Or.

La première étape consiste à positionner le produit et à en définir les conditions d'exploitation.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- **Demander à la Banque des Territoires de missionner la SCET pour réaliser les études de positionnement produit et de gestion du camping des Longevilles Mont d'Or.**

Fait et délibéré à **Métabief**, le **4 octobre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

P.O.

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :
27 septembre 2019

Objet de la délibération :
Tarifs « hiver 2019/2020 »
Compléments

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Un programme de fidélisation a été adopté lors du comité syndical de juillet 2019 pour l'hiver 2019/2020. Ce programme est accessible par un abonnement.

Afin de lancer ce nouveau dispositif, il est proposé d'adopter les tarifs d'abonnement préférentiels suivants :

	Tarif plein	Tarifs préférentiels Hiver 2019-2020
Abonnement « enfant/sénior »	15 €	10 €
Abonnement « adulte »	25 €	15 €

Par ailleurs, il est proposé de créer 2 nouveaux Pass Famille : 5 jours (398 €) et 7 jours (550 €) en complément du Pass Famille 6 jours (474 €).

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les tarifs préférentiels d'abonnement au programme fidélité pour l'hiver 2019/2020 :**
 - o Abonnement préférentiel « enfant/sénior » = 10 €
 - o Abonnement préférentiel « adulte » = 15 €
- **D'approuver les tarifs PASS FAMILLE pour l'hiver 2019-2020 :**
 - o PASS FAMILLE 5 jours = 398 €
 - o PASS FAMILLE 6 jours = 474 €
 - o PASS FAMILLE 7 jours = 550 €

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

**Tarifs Secours
« hiver 2019/2020 »**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

En 2018-2019, les tarifs secours n'ont pas été modifiés par rapport à l'hiver 2017-2018.

Or, il est important de prendre en compte l'évolution constante du coût de la vie ainsi que des charges de personnels.

Il est proposé d'augmenter les tarifs secours selon le tableau joint à la présente délibération.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'approuver les tarifs secours pour l'hiver 2019-2020 tels que présentés dans le tableau joint à la présente délibération

Fait et délibéré à **Métabief, le 4 octobre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

P.O.
Philippe Alpy


SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

	Hiver 14/15	Hiver 15/16	Hiver 16/17	Hiver 17/18	Hiver 18/19	Hiver 19/20	
	+2% environ sur Hiv 13/14	+2% environ sur Hiv 14/15	+2% environ sur Hiv 15/16	entre +1% et +2 % sur H 16/17	pas d'augmentation	Tarifs TTC # /H18/19	
Font de neige	47.00 €	48.00 €	49.00 €	50.00 €	50.00 €	51.00 €	1.00 € 2.00%
Zones rapprochées	183.00 €	186.00 €	189.00 €	190.00 €	190.00 €	193.00 €	3.00 € 1.58%
Zones éloignées	324.00 €	330.00 €	336.00 €	340.00 €	340.00 €	345.00 €	5.00 € 1.47%
Zones hors pistes balisées et pistes fermées	645.00 €	650.00 €	660.00 €	670.00 €	670.00 €	675.00 €	5.00 € 0.75%

Facturation sur la base du coût horaire

Pisteur secouriste (avec matériel de secours)	43.00 €	44.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	46.00 €	1.00 € 2.22%
Dameuse (avec conducteur)	166.00 €	170.00 €	173.00 €	175.00 €	175.00 €	180.00 €	5.00 € 2.86%
Scotter (avec conducteur)	27.00 €	27.50 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	61.00 €	33.00 € 117.86% <i>(incorporation du conducteur au tarif)</i>
Véhicule 4x4 (avec conducteur)	27.00 €	27.50 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	61.00 €	33.00 € 117.86% <i>(incorporation du conducteur au tarif)</i>

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :
27 septembre 2019

Objet de la délibération :
Tarifs « été 2020 »

Résultat du vote	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Considérant les résultats de l'exploitation estivale 2020, et compte tenu des éléments de benchmark, il est proposé d'augmenter des tarifs pour l'été 2020.

Les propositions sont inscrites dans le tableau joint à la présente délibération.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

D'approuver les tarifs pour l'été 2020 tels que joints à la présente délibération

Fait et délibéré à **Métabief, le 4 octobre 2019**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY.

PO.

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)



LUGE D'ÉTÉ	
Ticket	
Ticket (dès 6 tickets)	
Ticket (dès 10 tickets)	
Ticket (dès 20 tickets)	
Ticket Privilège	
Ticket Opération Spéciale	
Ticket employé	

Été 2019	
Tarifs	
	5,00 €
	4,50 €
	4,00 €
	3,50 €
	3,50 €
	3,00 €
	2,10 €

Proposition Tarifs été 2020		
	# / été 2019	
5,50 €	0,50 €	10,0%
4,80 €	0,30 €	6,7%
4,20 €	0,20 €	5,0%
3,70 €	0,20 €	5,7%
4,00 €	0,50 €	14,3%
3,00 €	0,00 €	0,0%
2,10 €	0,00 €	0,0%

Skipass obligatoire

TELESIEGE DU MOROND	
Ticket	
Ticket Privilège (CE)	
Ticket (dès 10 Tickets)	
Ticket Opération Spéciale (Balade Pays Mi-d'Or...)	
Ticket employé	
Formule Famille (2 ad + 2 enf)	
Forfait 4 H consécutives Adulte	
Forfait 4 H consécutives Enfant	
Forfait 4 H consécutives Privilège	
Forfait Journée Adulte	
Forfait Journée Enfant	
Forfait Journée Privilège (Groupe de 20 au moins, carte AV)	
Forfait Journée Pro (Sortie Club de VTT)	
Forfait Journée Employé	
Forfait Saison Adulte	
Forfait Saison Enfant	
Forfait Saison Privilège	
Forfait Saison Employé	

Été 2019	
Tarifs	
	6,50 €
	5,00 €
	5,00 €
	3,50 €
	2,45 €
	20,00 €
	16,00 €
	14,00 €
	14,00 €
	20,00 €
	17,00 €
	16,00 €
	12,00 €
	8,40 €
	150,00 €
	130,00 €
	80,00 €
	56,00 €

Proposition Tarifs été		
	# / été 2019	
7,00 €	0,50 €	7,7%
5,60 €	0,60 €	12,0%
5,60 €	0,60 €	12,0%
3,50 €	0,00 €	0,0%
2,45 €	0,00 €	0,0%
22,40 €	2,40 €	12,0%
17,50 €	1,50 €	9,4%
14,50 €	0,50 €	3,6%
15,00 €	1,00 €	7,1%
21,00 €	1,00 €	6,0%
18,00 €	1,00 €	5,9%
17,00 €	1,00 €	6,3%
13,00 €		5%
9,10 €		
160,00 €	10,00 €	6,7%
140,00 €	10,00 €	7,7%
80,00 €		
56,00 €		

LE PACK (Morond + Luge)	
1 Ticket Morond + 2 Tickets Luges	

Été 2019	
Tarifs	
	15,00 €

Proposition Tarifs été 2020		
	# / été 2019	
15,00 €	0,00 €	0,0%

DIVERS	
Carte Skipass	
Brassard	
Remplacement. Annulation forfait saison	
Frais de Port (envoi billetterie)	

Été 2019	
Tarifs	
	2,00 €
	1,00 €
	12,00 €
	10,00 €

Proposition Tarifs été 2020		
	# / été 2019	
2,00 €		
1,00 €		
12,00 €		
10,00 €		

TSD Morond & Luge d'été = Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans obligatoirement accompagnés d'un adulte

Adulte = dès 16 ans

Enfant = 5 à 15 ans inclus

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

Convention de fonds de concours à la Commune de Métabief pour des travaux forestiers occasionnés par l'exploitation estivale du domaine skiable/VTT de Métabief

Depuis 2013, le SMMO développe fortement ses activités estivales sur les terrains appartenant à la commune de Métabief :

- Création de pistes VTT HD (Bike'All, Atlas, ...)
- Création de pistes VTT Enduro (Enduro Mythiques)
- Création de chemins de découverte (sentier des contes)

Ces activités sont planifiées en concertation avec la Commune et l'ONF au travers d'une convention de partenariat dans laquelle le rôle de chaque partenaire est précisé. Cette convention ne prévoit pas d'indemnités d'exploitation pour la gestion forestière. Néanmoins, avec le fort développement de l'activité estivale, la Commune de Métabief a dû assumer des surcoûts de travaux forestiers importants, notamment en matière de desserte. Le coût engendré sur la période 2013-2019 est de 226 883 €, dont une partie très importante sera réalisée cet automne avec l'élargissement de la Route du Morond pour faciliter les passages des véhicules forestiers (coût des travaux : 113 185 €).

Il est proposé de contribuer aux surcoûts de travaux forestiers sur la période, de manière tout à fait exceptionnelle et « pour solde de tout compte », à hauteur de 50 %, via un fonds de concours versé à la Commune de Métabief (113 441 €).

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le fonds de concours du SMMO de 113 441 € à la Commune de Métabief pour participer aux travaux forestiers occasionnés par l'exploitation estivale du domaine skiable/VTT de Métabief**
- **D'autoriser le Président du SMMO à signer la convention correspondante**

Fait et délibéré à **Métabief, le 4 octobre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

RO
Le Président, Philippe ALPY.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :
27 Septembre 2019

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Ligné trésorerie de 500 000€
CREDIT MUTUEL 2020**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le SMMO a besoin d'une ligne de trésorerie.

Celle-ci arrive à échéance au 31/12/2019.

Une consultation aux près de plusieurs banque a été faite pour un montant de 500 000€.

Suite à cette consultation nous avons reçu que l'offre du Crédit Mutuel.

Nous décidons de contracter auprès du Crédit Mutuel caisse fédérale une ouverture de crédit du montant maximum de 500 000€ dans les conditions suivantes :

- Montant : 500 000€
- Index des tirages : Euribor 3 Mois
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêts : Index + marge de 0.80 points
- Commission de non utilisation : 0%
- Commission d'engagement : 0.10%
- Facturation des intérêts : trimestrielle

SOUS-PRÉFECTURE

14 OCT. 2019

PONTARLIER (Doubs)

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité

D'autoriser le Président du SMMO à signer le contrat avec le CREDIT MUTUEL Caisse Fédérale et l'habilite à procéder ultérieurement sans autre délibération

et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O.

Sebastien



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le **quatre octobre à 14 heures**

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :
27 Septembre 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Le Président propose :

L'article L 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvertes à l'exercice précédent.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité


Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts

Fait et délibéré à **Métabief, le 4 octobre 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O.



Objet de la délibération :
**Crédit d'investissement avant
vote du Budget 2020**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :

27 Septembre 2019

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

A l'issue de la période estivale, les recettes d'exploitation pour l'année 2019 ont pu être consolidées. Estimées à 4 542 768€ au BP, elles s'élèvent à 4 644 768€ soit 102 000€ de plus que prévu. Ce résultat est supérieur de +6.2% par rapport au Chiffre d'affaire 2018.

Par ailleurs, après l'installation d'une 3^{ème} pompe à l'usine à neige, EDF a versé au SMMO 19 500€ de Certificat d'Economie d'Energie.

Une spécificité est à signaler au compte 674 300 doté d'un montant de 113 441€ correspondant au fonds de concours.

D'autres mouvements « ligne à ligne » sont à effectuer pour s'ajuster aux besoins ; la DM2 s'établit donc à 120 200€ en fonctionnement.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM2

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 6 440 468.72 €
- Investissement : 4 532 866.66 €

Objet de la délibération :

DM2 2019

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes (pas de crédit supplémentaire) :

Fonctionnement :

Dépenses :

-390€ compte 605 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+5 000€ compte 606 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+5 549€ compte 606 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-500€ compte 606 400 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+5 000€ compte 606 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+200€ compte 611 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+7 000€ compte 613 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+4 250€ compte 613 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+2 400€ compte 615 280 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+1 000€ compte 615 510 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+600€ compte 616 100 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+ 6 000€ compte 616 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+ 650€ compte 618 000 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
-4 000€ compte 622 200 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+3 000€ compte 622 600 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+1 120€ compte 622 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+660€ compte 623 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+4 000€ compte 625 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+2 800€ compte 625 700 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+450€ compte 626 100 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+1 000€ compte 627 000 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+700€ compte 628 100 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+180€ compte 628 200 Chapitre 011 (virement compte à compte)
+500€ compte 628 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-1 100€ compte 635 120 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
+6 700€ compte 637 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
-10 910€ compte 022 Chapitre 022 (Virement compte à compte)
+400€ compte 651 000 Chapitre 65 (virement compte à compte)
-36 500€ compte 661 110 Chapitre 66 (Virement compte à compte)
+1 000€ compte 673 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)
+113 441€ compte 674 300 Chapitre 67 (Virement compte à compte)

Recettes :

-4 000€ compte 641 980 Chapitre 13 (virement de compte à compte)
+102 000€ compte 701 000 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
+6 500€ compte 708 400 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
+100€ compte 708 500 Chapitre 70 (virement de compte à compte)
-5 400€ compte 708 700 Chapitre 70 (virement compte à compte)
+3 000€ compte 708 800 Chapitre 70 (virement compte à compte)
+4 000€ compte 740 000 Chapitre 74 (virement compte à compte)
-500€ compte 771 100 Chapitre 77 (virement compte à compte)
-5 000€ compte 773 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)
+19 500€ compte 778 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

-19 000€ compte 020 Chapitre 020 (virement compte à compte)
+16 000€ compte 164 100 Chapitre 16 (virement compte à compte)
-90 000€ compte 212 800 Chapitre 21(virement compte à compte)
-7 600€ compte 213 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)
+62 600€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
+21 000€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)
+10 000€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)
+7 000€ compte 218 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°2.

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.A.





SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	3
- absents :	0
- exclus :	0

Date de convocation :

27 septembre 2019

Objet de la délibération :

Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Commissariat de Massif du Jura pour un accompagnement à la mise en place d'un service de navettes touristiques sur le territoire de la Station de Métabief

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **4 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO, la Commune de Métabief et la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), se sont réunis pour élaborer un cahier des charges conjoint afin de mettre en place un service de navettes touristiques unique sur le territoire de la Station de Métabief. Compte tenu de la complexité du sujet, il est fait recours à un cabinet spécialisé en transport public.

Après consultation, le bureau d'études ITEM, basé à Besançon a été retenu par les partenaires de l'étude. Le coût de la prestation est de 24 850 € HT. Pour financer cet accompagnement, le SMMO, porteur unique de la démarche au titre du « pôle d'ingénierie », prévoit le financement suivant :

- Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté : 12 425 € (50 %)
- Subvention du FNADT – Massif du Jura : 6 212,50 € (25 %)
- Auto-financement : 6 212,50 € (25 %)

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'opération « AMO Navettes »**
- **De solliciter une subvention de 12 425 € (50 %) de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté**
- **De solliciter une subvention de 6 212,50 € (25 %) de la part du FNADT – Massif du Jura**
- **De financer le solde par le recours au crédit « TRM » conformément à la convention d'ingénierie 2019-2024**
- **De solliciter de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat de Massif du Jura, l'autorisation de commencer l'AMO avant attribution des subventions.**

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, **Philippe ALPY.**

P.O.



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	10
- votants :	10
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	0
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :
27 septembre 2019

Objet de la délibération :
Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Commissariat de Massif du Jura pour la réalisation d'une AMO Numérique conjointe « SMMO/OT »

Résultat du vote

- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 14 heures

Etaient présents : Michèle LETOUBLON, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, Pierre SIMON

Etaient absents : Béatrix LOIZON, Claude DALLAVALLE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : **Denis POIX-DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Le SMMO et l'Office du Tourisme du Haut-Doubs ont élaboré un projet numérique commun pour améliorer l'intégralité du parcours client et enrichir la relation client. Cela se concrétisera par la mise en place d'outils numériques sur site (spots photos/vidéos, connexions Wifi, écrans numériques, ...) et le développement d'un système « GRC / Place de Marché » permettant de mieux commercialiser l'offre « été/hiver ». Pour aider les maîtres d'ouvrage à concevoir l'architecture « GRC / Place de Marché », il est fait recours à un AMO. Après consultation, le groupement THURIA/G2A/VISITDATA a été retenu par les partenaires. Le coût de cette prestation est de 32 960 € HT. Pour financer cette AMO, le SMMO, porteur unique de la démarche, prévoit le financement suivant :

- Subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté : 16 480 € (50 %)
- Subvention du FNADT – Massif du Jura : 8 240 € (25 %)
- Auto-financement : 8 240 € (25 %)

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

- **D'engager la réalisation de l'opération « AMO Numérique »**
- **De solliciter une subvention de 16 480 € (50 %) de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté**
- **De solliciter une subvention de 8 240 € (25 %) de la part du FNADT – Massif du Jura**
- **De financer le solde par le crédit « TRM » conformément à la convention d'ingénierie 2019-2024**
- **De solliciter de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Commissariat de Massif du Jura, l'autorisation de commencer l'AMO avant attribution des subventions.**

Fait et délibéré à Métabief, le 4 octobre 2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
14 OCT. 2019
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY.

